

Audition PJJ Sapin avec le rapporteur Denaja

Objectif d'une législation sur le lobbying

- Le lobbying ne peut être interdit en démocratie
- contrepartie : jouer le jeu de la démocratie :
 - transparence
 - équité/pluralisme

Points positifs :

- Première reconnaissance du lobbying
- registre obligatoire
- des obligations légales pour des lobbyistes
- les avocats inclus dans le registre

Points d'amélioration :

le registre doit inclure le détail des activités :

- statut légal
- N° siret/siren/registre du commerce
- budget global et chiffre d'affaires
- dépenses/budget consacré au lobbying
- clients : publics en europe (pas inscription obligatoire), aux usa, en australie sans problème de concurrence (USA & europe, il y a les montants des contrats)
- adhérents / origine des fonds (à partir de 5% du budget)
- salariés (si ancien agent public)
- participation à des organisations interpro/lobbying réseau(x) / association(s) / fédération(s) / confédération(s)
- Objectif et mission
- Domaines d'activité et centres d'intérêt
- Nombre de personnes participant aux activités de représentation
- Principales initiatives de lobbying couvertes l'année précédente

des décisions publiques

pour éviter oprobe sur tous (executifs comme lobbyistes)

Des peines dissuasives

peines prévues ne sont pas réellement dissuasives : 30 000 €

les 8 condamnations ont été inefficaces

Elargir le scope des lobbyistes :

- Notre souhait pas d'exception et à minima restreindre les exclusion sinon impossible d'évaluer l'influence du MEDEF ou de la scientologie
- non professionnels (les pigeons, RC, ..) : un manière qu'il n'y a pas de fatalité et que les citoyens peuvent être entendus

Elargir le scope des cibles des lobbyistes

cf. avis du conseil d'état) - collectivités territoriales - toutes les personnes visées par la HATVP - les collaborateurs ministériels non inscrits au JO ?

multiplication des registres

=> include le parlement (élus + administrations)

Doute de formulation juridique

du 6° (pas de diffusion a des fins commerciales ou publicitaires) : peut couvrir les articles de presse, couvre des CP d'asso => il faudrait dissuader la "diffusion rémunérée et non publique"

Références :

Article 11 de la loi transparence vie publique :

6° Les membres des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

7° Toute autre personne exerçant un emploi ou des fonctions à la décision du Gouvernement pour lesquels elle a été nommée en conseil des ministres ;

Les “condamnés” du lobbying :

- Thierry Coste pour port de badge collaborateur (février 2012 <http://parlement.blog.lemonde.fr/2013/10/01/reforme-du-lobbying-a-lassemblee-une-reculade-pour-thierry-coste>,
- 7 sociétés dont Monsanto, Servier, Bayer Cropscience, Dupont de Nemours et Syngenta en octobre 2012 par Sirugues : <http://www.lejisl.com/faits-divers/2012/10/20/lobbyistes-a-l-assemblee-sirugue-fait-le-menage>